

## Ouverture de la séance du matin du 2 juillet 1791

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Ouverture de la séance du matin du 2 juillet 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVII - Du 6 juin au 5 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 642;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1887\\_num\\_27\\_1\\_11487\\_t1\\_0642\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_27_1_11487_t1_0642_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 10/07/2019

## TABLE DES DIFFÉRENTS TITRES

## DU PROJET D'ORGANISATION DES PONTS ET CHAUSSÉES.

## TITRE I.

*Administration centrale des ponts et chaussées, sa formation et ses fonctions.*

## TITRE II.

*[Assemblée des ponts et chaussées, sa formation et ses fonctions.*

## TITRE III.

*Fonctions des ingénieurs en chef, inspecteurs et ingénieurs en exercice dans les départements.*

## TITRE IV.

*Etablissement de l'école gratuite et nationale des ponts et chaussées*

## TITRE V.

*Mode d'avancement aux différents grades.*

## TITRE VI.

*De la répartition des fonds destinés aux ponts et chaussées, des appointements et traitements.*

## TITRE VII.

*Dispositions pour le passage de l'ancien régime à la nouvelle administration des ponts et chaussées.*

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENTIE DE M. ALEXANDRE DE BEAUHARNAIS.

*Séance du samedi 2 juillet 1791, au matin (1).*

La séance est ouverte à neuf heures du matin.

Un de MM. les secrétaires fait lecture des lettres suivantes :

1° *Lettre de M. Reynaud, député de Saint-Domingue, membre de l'Assemblée nationale, qui témoigne ses regrets de n'avoir pu prêter de vive-voix le serment décrété le 22 juin, étant retenu chez lui par une maladie grave, et prie l'Assemblée de le recevoir par écrit. (Applaudissements.)*

2° *Lettre de M. P. de Chartres, colonel du 14<sup>e</sup> régiment de dragons, ainsi conçue :*

« Vendôme, le 28 juin 1791.

« Monsieur le Président,

« J'ai appris, jeudi dernier, que l'Assemblée nationale avait décrété la veille une nouvelle formule de serment que doivent prêter tous les fonctionnaires publics militaires; j'ai appris aussi que plusieurs d'entre eux avaient eu l'honneur

d'être admis à la barre de l'Assemblée et d'y prêter le serment. Si j'avais été à Paris, j'aurais sollicité la même faveur; si le régiment que j'ai l'honneur de commander avait le bonheur d'être dans un département frontière, j'attendrais l'arrivée des commissaires envoyés par l'Assemblée nationale; mais il est dans un département intérieur.

« Voilà le septième jour que le décret est rendu et il ne nous est pas encore légalement parvenu, tandis qu'on a reçu dimanche le décret rendu vendredi, pour suspendre les assemblées électorales; je ne peux pas résister plus longtemps à mon impatience de prêter ce serment, et au vif désir de donner à l'Assemblée nationale des marques de mon sincère attachement à la Constitution, et de mon entier dévouement à la chose publique. (Applaudissements.)

« Ainsi, je jure d'employer les armes réunies dans mes mains à la défense de ma patrie et à maintenir contre tous ses ennemis du dedans et du dehors la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale, de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du territoire français par des troupes étrangères, et de n'obéir qu'aux ordres qui seront donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée nationale. (Applaudissements.)

« J'ai l'honneur, d'être avec respect, Monsieur le Président.

« Le colonel du 14<sup>e</sup> régiment de dragons,

« Signé : P. CHARTRES. »

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.